



## **Pensez à faire contrôler l'effet protecteur des tampons auriculaires sur mesure!**

Les tampons auriculaires moulés individuels doivent être contrôlés régulièrement.

# Infos pour les employeurs

Les protecteurs d'ouïe fabriqués sur mesure sont à la fois confortables et résistants. Ils nécessitent toutefois un examen individuel permettant de s'assurer qu'ils garantissent l'effet protecteur recherché pour une exposition supérieure aux valeurs limites prescrites pour le poste de travail concerné.

## L'essentiel en bref

- Après la livraison, l'effet protecteur des tampons auriculaires moulés individuels doit être contrôlé par des mesures effectuées sur l'utilisateur.
- Toute personne qui vend des tampons auriculaires moulés est tenue de procéder à ces mesures dans les trois mois à compter de la livraison.
- En cas d'exposition supérieure aux valeurs limites aux postes de travail pour le bruit impulsif, l'examen individuel doit être réalisé avant la première utilisation.
- Infos complémentaires sur les valeurs acoustiques limites et indicatives: [www.suva.ch/86048.f](http://www.suva.ch/86048.f)



Différents modèles de tampons auriculaires fabriqués sur mesure

## Obligations des employeurs

- Faire contrôler l'effet protecteur des tampons auriculaires moulés individuels tous les trois ans, afin de garantir la sécurité des travailleurs exposés au bruit.
- Conserver les résultats des examens effectués.
- Si le niveau de bruit auquel les travailleurs sont exposés change, le filtre des tampons auriculaires doit être adapté en conséquence.

# Obligations des fabricants et des vendeurs

## Points importants pour les fabricants ou fournisseurs

- Après la livraison, le fabricant ou le fournisseur doit effectuer un examen individuel prouvant l'effet protecteur des tampons auriculaires fournis.
- L'examen requis doit être effectué dans un délai de trois mois après la livraison. Ce délai peut être prolongé jusqu'à douze mois à titre exceptionnel.
- En cas d'exposition supérieure aux valeurs limites aux postes de travail pour le bruit impulsif, l'examen individuel doit être réalisé avant la première utilisation.
- Les résultats de l'examen doivent être documentés et l'employeur doit en recevoir un exemplaire.
- L'examen peut, par exemple, prendre la forme d'une mesure du seuil d'audition avec ou sans tampons auriculaires.
- Le filtre est choisi en fonction du niveau de bruit au poste de travail de l'utilisateur concerné. Le niveau d'exposition individuelle est déterminé au moyen des tableaux des niveaux sonores mis à disposition par la Suva ou des résultats des mesures effectuées par l'entreprise: [www.suva.ch/86005.f](http://www.suva.ch/86005.f)

## Modèles sur mesure, contrôles sur mesure!

Conformément au règlement UE 2016/425 relatif aux EPI, les produits mis sur le marché par les fabricants de protecteurs d'ouïe doivent présenter un effet protecteur suffisant. Pour les modèles en série, la preuve est apportée par un test dans un laboratoire spécialisé avec des sujets choisis au hasard. Pour les modèles sur mesure, cet examen de type ne suffit pas.

L'efficacité des tampons auriculaires fabriqués sur mesure doit être obligatoirement confirmée par un examen réalisé sur l'utilisateur final.

## Avez-vous des questions?

Le team acoustique de la Suva est à votre écoute par téléphone (041 419 61 34) ou par écrit ([akustik@suva.ch](mailto:akustik@suva.ch)).

## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne reçoit aucune subvention de l'État.

### Suva

Case postale, 6002 Lucerne

### Renseignements

Team acoustique  
Tél. 041 419 61 34  
akustik@suva.ch

### Téléchargement

[www.suva.ch/88287.f](http://www.suva.ch/88287.f)

### Titre

Pensez à faire contrôler l'effet protecteur des tampons auriculaires sur mesure!

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1<sup>re</sup> édition: mars 2015

Édition revue et corrigée: mars 2025

### Référence

88287.f (uniquement au format PDF)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Financé par la CFST  
[www.cfst.ch](http://www.cfst.ch)